Número de Révision: 001.1 **Date de sortie:** 08/14/2017

1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

Désignation de l'article: **LePage Renew**
Type de produit: Non disponible
Restriction d'utilisation: Non identifié
Raison sociale:
Henkel Canada Corporation
Meadowpine Boulevard 2515
Mississauga, Ontario L5N 6C3

Numéro IDH: 2299552
Région: Canada

Votre contact:
Téléphone: +1 (905) 814-6511
MEDICAL EMERGENCY Phone: Poison Control Center
1-877-671-4608 (toll free) or 1-303-592-1711
TRANSPORT EMERGENCY Phone: CHEMTREC
1-800-424-9300 (toll free) or 1-703-527-3887
Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE	
ATTENTION:	PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
IRRITATION DES YEUX	2A

PICTOGRAMME(S)

Conseils de prudence

Prévention: Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Porter un appareil de protection des yeux et le visage.
Intervention: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
Stockage: Non prescrit
Élimination: Non prescrit

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Carbonate de calcium	471-34-1	10 - 20
Polysiloxane diméthylique	63148-62-9	1 - 5
Calcaire	1317-65-3	10 - 20
A-Tridecyl-w-hydroxypoly(oxyethylene)~	24938-91-8	1 - 5

Dioxyde de titane	13463-67-7	1 - 5
2-(4-Thiazolyl)benzimidazole	148-79-8	0.1 - 0.5

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituent un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation: Amener au grand air. Si les symptomes persistent, faire appel á un médecin.

Contact avec la peau: Laver à l'eau savonneuse. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Enlever la pâte à l'aide d'un essuie-tout ou d'un chiffon.

Contact avec les yeux: Rincer à grande eau, de préférence tiède pendant au moins 15 minutes, en gardant toujours les paupières ouvertes. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.

Ingestion: Ne pas faire vomir. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

Symptoms: Voir la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié: Dioxyde de carbone,mousse, poudre, jet d'eau, eau pulverisée.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Porter un équipement de sécurité. Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Feu inhabituel ou risques d'explosion: Non identifié.

Produit ou gaz issus de la combustion: Oxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Sulfure d'hydrogene. Oxydes de soufre

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement: Ne pas laisser le prodxuit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau.

Méthodes de nettoyage: Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage. Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination. Le produit déversé va se solidifier. Racler autant de matériau que possible. Maintenir une bonne ventilation pour les déversements accidentels importants.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Ne pas toucher les lentilles cornéennes tant que le scellant n'est pas complètement éliminé des mains. Les résidus peuvent se transférer sur les lentilles et causer une irritation oculaire. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Conserver hors de la portée des enfants. Assurer une ventilation adéquate. Protéger de l'humidité.

Stockage: Entreposer en lieu sec et frais. Eviter l'humidité.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit,veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fichetechnique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Carbonate de calcium	10 mg/m3 TWA poussière totales	5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales	Rien	Rien
Polysiloxane diméthylique	Rien	Rien	Rien	Rien
Calcaire	10 mg/m3 TWA poussière totales	5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales	Rien	Rien
A-Tridecyl-w-hydroxypoly(oxyethylene)~	Rien	Rien	Rien	Rien
Dioxyde de titane	10 mg/m3 TWA	15 mg/m3 PEL poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 TWA poussière totales 50 MPPCF TWA poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
2-(4-Thiazolyl)benzimidazole	Rien	Rien	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques: La ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour maîtriser la contamination aéroportée à des niveaux inférieurs aux limites d'exposition professionnelle.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y apossibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

Protection des yeux: Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral.

Protection de la peau: Utiliser des gants et un vêtement de protection imperméables pour empêcher le contact avec la peau, si besoin est.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique: solide
Couleur: Blanc
Odeur: Caractéristique
Seuil de détection d'odeur: Non disponible
Valeur pH: Non disponible
Pression de vapeur: < 1 mbar
Point / zone d'ébullition: Non disponible
Point/domaine de fusion: Non applicable
Densité de vapeur: Hlus lourd que l'air.
Point d'éclair: Non applicable
Inflammable/Limites inférieures d'explosion: Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion: Non disponible
Température d'auto-inflammation: Non applicable
Inflammabilité: Non applicable
Taux d'évaporation: Non applicable
Solubilité dans l'eau: Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non disponible
Teneur VOC: 0.7 % (en poids, calculées en utilisant la méthode de CARB; g / L moins d'eau, moins exemptions calculées en utilisant la méthode de SCAQMD)
Viscosité: Non disponible
Température de décomposition: Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité: Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

Réactions dangereuses: Ne se produira pas.

Produits de décomposition dangereux: En cas d'incendie, fission de monoxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO2).

Produits incompatibles: Aucun connu

Réactivité: Non disponible

Conditions à éviter: Aucun connu

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition pertinentes: Contact avec la peau, Contact avec les yeux

Effets potentiels sur la santé

Inhalation: Pas une voie d'exposition pertinente.
Contact avec la peau: Le contact prolongé ou répété avec le scellant non durci peut causer une irritation de la peau.
Contact avec les yeux: Le contact direct peut causer une rougeur et un inconfort temporaires.
Ingestion: Non prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effet immédiat et retardé sur la santé.
Carbonate de calcium	Oral LD50 (Rat) = 6,450 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 6,450 mg/kg	Poussières nuisibles
Polysiloxane diméthylique	Rien	Irritant
Calcaire	Rien	Poussières nuisibles
A-Tridecyl-w-hydroxypoly(oxyethylene)~	Rien	Irritant
Dioxyde de titane	Rien	Irritant, Respiratoire, Quelques éléments de preuve de cancérogénicité
2-(4-Thiazolyl)benzimidazole	Oral LD50 (Rat) = 2,080 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 1,300 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 3.1 g/kg Oral LD50 (Souris) = 3.6 g/kg Oral LD50 (Lapin) = 3.85 g/kg	Sang, Système nerveux central, Gastro-intestinal, Reins, Foie

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Carbonate de calcium	Non	Non	Non
Polysiloxane diméthylique	Non	Non	Non
Calcaire	Non	Non	Non
A-Tridecyl-w-hydroxypoly(oxyethylene)~	Non	Non	Non
Dioxyde de titane	Non	Groupe 2B	Non
2-(4-Thiazolyl)benzimidazole	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct:	Non réglementé
Division:	Rien
Numéro d'identification:	Rien
Groupe d'emballage:	Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct:	Non réglementé
Division:	Rien
Numéro d'identification:	Rien
Groupe d'emballage:	Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct:	Non réglementé
Division:	Rien
Numéro d'identification:	Rien
Groupe d'emballage:	Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Un ou plusieurs composants ne sont pas inscrits sur la liste et, ne sont pas exempts, soit de la Liste intérieure des substances soit de la Liste extérieure des substances.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act ou en sont exempts.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précedante version dans les paragraphes:
Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente à la ou aux sections : 2,9

Préparé par: Donna Houston, Spécialiste, Affaires Réglementaires

Date de sortie: 08/14/2017

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.